

Agir chez soi en faveur de la biodiversité - *Charte des Jardins* initiée par les services cantonaux de l'énergie et de l'environnement (BE, JU, FR, GE, NE, VD, VS)



SOMMAIRE

Les bonnes pratiques pp. 2-6

La pelouse et la tonte ; la haie ;
le nettoyage du jardin ;
les biocides (pesticides) ;
l'éclairage du jardin ; les
passages à hérisson et Cie ;
les limaces ; les plantes
exotiques envahissantes ;
le chat ; les vieux déchets de
jardin ; la piscine

Adhérer p. 7

Plus d'infos p. 8

Charte des Jardins

Le Parc s'engage depuis plusieurs années en faveur de réseaux écologiques et de la qualité du paysage dans l'agriculture. Ce travail a mis en évidence l'intérêt de promouvoir une meilleure qualité des jardins et des espaces verts. Avec la *Charte des Jardins*, le Parc désire encourager la création d'un réseau de jardins durables dans ses villages.

Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut
Place du village 6
CH-1660 Château-d'Œx
+41 (0)26 924 76 93
info@gruyerepaysdenhaut.ch
www.gruyerepaysdenhaut.ch

Les bonnes pratiques

La pelouse et la tonte

Un gazon semblable à un court de tennis anglais nécessite beaucoup d'arrosage, d'engrais synthétiques et de **biocides** (= pesticides), plus particulièrement des *herbicides sélectifs* et des *produits antimousse*, combinés très souvent avec des engrais et vendus sous les noms d'*engrais sélectifs* ou *engrais antimousse*. Ces produits chimiques s'infiltrent dans le sol avec la pluie et l'arrosage, et contaminent les cours d'eau et les nappes phréatiques. Ils contribuent aussi à polluer la maison : on ramène les biocides à l'intérieur avec les chaussures.

Il est possible d'obtenir une pelouse correcte sans biocides:

- En tolérant les petites fleurs et le trèfle qui enrichit le sol en azote.
- En tondant à une hauteur de 6 cm au minimum pour favoriser l'herbe aux dépens des plantes basses (plantain, pissenlit, chardon); c'est une bonne pratique qui réduit aussi les besoins en arrosage.
- En utilisant une tondeuse qui hache finement l'herbe et qui plaque les déchets de tonte sur le terrain (mulching).
- En scarifiant le sol en automne, puis en l'enrichissant si nécessaire avec du compost.

Je m'engage à ne plus utiliser systématiquement de biocides sur ma pelouse (herbicides sélectifs, produit antimousse, etc.)

Pour permettre aux fleurs et aux insectes d'accomplir leur cycle de vie, je m'engage à laisser pousser une bande d'herbe – par exemple le long d'une haie ensoleillée ou sur un talus – et à ne pas la tondre tant qu'il y a des fleurs.

Si je dois créer une nouvelle pelouse, je choisis un mélange de graminées ne demandant pas de traitements chimiques. J'envisage aussi les mélanges *gazon fleuri* ou *prairie fleurie* – d'origine indigène – pour les coins qui n'ont pas besoin d'être tondus toute l'année.

La haie

Les thuyas, bambous et lauriers, tous exotiques, poussent vite et sont étanches à la vue. Mais une haie faite d'une seule variété – non indigène de surcroît – offre très peu de nourriture aux oiseaux et à la petite faune. Alors qu'une haie constituée de différents arbustes sauvages indigènes fleurit à différents moments de l'année, produit des fruits et des graines variés, et permet à beaucoup d'espèces – de papillons notamment – d'accomplir leur cycle de vie.

Buis, if, houx, troène, charme et hêtre (qui tous deux gardent leurs feuilles sèches jusqu'au printemps) offrent en hiver un bon écran visuel. Cornouiller, noisetier, prunellier, etc. produisent des fruits dont certains sont consommables par les humains (cf. document de Parc : les haies naturelles www.gruyerepaysdenhaut.ch).

Il faut savoir que la plupart des haies dites *vives* ou *mélangées* que proposent les jardineries sont constituées non pas d'espèces sauvages indigènes, mais de variétés horticoles (cultivars) plus ou moins exotiques et hybrides, et que beaucoup ne produisent pas de fruits.

Pour offrir de la nourriture aux oiseaux, aux écureuils et à la faune en général, je m'engage à planter aussi dans ma haie et sur mon terrain des espèces sauvages indigènes (originaires de la région).

Lorsqu'il s'agit de renouveler tout ou partie de la haie, des arbustes ou des arbres, je privilégie les espèces sauvages indigènes.

Pour ne pas déranger les oiseaux au nid, j'évite de tailler la haie entre mars et septembre. Lors de la taille, je préserve les fruits.

Le nettoyage du jardin

Une pelouse tondue à ras jusqu'en bordure de propriété, et nettoyée jusqu'à la dernière brindille, n'est pas accueillante pour les oiseaux et autres petits animaux. Les jeunes merles qui sautent du nid en sachant à peine voler ont besoin de vieilles branches sous lesquelles se cacher pendant que leurs parents les nourrissent au sol. Les hérissons doivent se construire un igloo de feuilles mortes pour passer l'hiver. Les lézards cherchent des cailloux chauffés par le soleil pour adapter leur température. Et beaucoup de papillons survivent au gel – sous forme de chenille, de chrysalide ou d'adulte ailé – en se cachant sous les feuilles, les herbes sèches, les pierres ou les écorces.

Lorsqu'on nettoie trop parfaitement son terrain, on participe à détruire la biodiversité et on supprime du matériel que les oiseaux pourraient utiliser pour bâtir leurs nids. On peut d'ailleurs réaliser un harmonieux «hôtel» pour la petite faune avec un arrangement de branches et de cailloux, agrémenté de plantes grimpantes.

Pour créer des abris pour la faune et favoriser la biodiversité, je m'engage à laisser dans un coin du jardin – toute l'année – un tas de bois, de cailloux, de feuilles mortes, ainsi que des espaces d'herbes sèches.

Lorsque je taille les arbres et les buissons, j'épargne quelques branches mortes ou creuses qui serviront d'abri pour la faune (pour autant qu'elles ne constituent pas un danger si elles tombent).

Les biocides (pesticides)

C'est un problème grandissant non seulement pour la vie des jardins, mais aussi pour la santé humaine. Le nom *biocide* englobe toutes les substances chimiques conçues pour tuer des êtres vivants particuliers : herbicides (désherbant, antimousse), insecticides, fongicides (contre les champignons et les moisissures), acaricides (contre les acariens et les araignées).

Les biocides utilisés par l'agriculture et les particuliers contaminent les nappes phréatiques et les cours d'eau. Pulvérisés dans le jardin, on les retrouve à l'intérieur de la maison, ramenés par les chaussures, ainsi que par les chiens et les chats.

Outre l'entretien du gazon, les biocides sont utilisés sur les rosiers pour les protéger des moisissures, des acariens et des pucerons. Or, ils tuent aussi les coccinelles qui pourraient s'attaquer aux pucerons : en traitant préventivement, on empêche toute régulation naturelle de s'installer. Il faut donc apprendre à patienter pour voir si un traitement est vraiment nécessaire. Et préférer, en cas de besoin, des produits d'origine naturelle. L'idéal est de choisir des rosiers qui résistent bien aux maladies (des variétés de roses très résistantes ont été sélectionnées récemment).

Depuis 2001, le désherbage par herbicide des allées, des chemins, des parkings et de leurs bordures est **interdit par la loi** chez les particuliers, car le risque de contamination des cours d'eau en cas de pluie est très important.

Pour ma propre santé et pour préserver l'eau potable et la biodiversité, je m'engage à utiliser le moins possible de biocides (pesticides).

Si besoin, je choisis des biocides d'origine naturelle.

Si je dois planter ou changer des rosiers, je choisis des variétés résistantes aux maladies.

Je respecte la loi en renonçant à utiliser des herbicides sur les allées et les bords de chemins. Si nécessaire, je leur préfère le désherbage thermique.

L'éclairage du jardin

L'éclairage nocturne des villes et des zones villas n'a cessé de se développer aux cours des dernières années, au point de désorienter les oiseaux migrateurs qui voyagent la nuit. Il perturbe aussi la vie nocturne et le rythme biologique des animaux qui survivent dans les jardins – à commencer par les vers luisants. Les lampes attirent irrésistiblement certains insectes nocturnes, des papillons notamment, et provoquent leur mort par épuisement. Et enfin, la clarté artificielle augmente la vulnérabilité des oiseaux qui dorment et des petits animaux qui s'activent la nuit : ils sont plus faciles à repérer par les chats.

Pour préserver la vie nocturne et le repos de tous, je m'engage à éteindre l'éclairage du jardin lorsqu'il est inutile (après 22 h).

Je choisis des lampes qui renvoient la lumière vers le bas, plutôt que des modèles qui éclairent le ciel tous azimuts.

Les passages à hérisson & Cie

Les hérissons passent d'un jardin à l'autre pour trouver un partenaire, un point d'eau, une source de nourriture, un lieu d'hivernage... Or, les propriétés deviennent très cloisonnées, ce qui les oblige à passer par la route en prenant le risque de se faire écraser. Les bordures de trottoir sont aussi des obstacles difficiles à franchir pour certains animaux, tels les tritons et les orvets. Quant aux écureuils, la disparition d'un arbre peut couper leur passage aérien, et les obliger à se déplacer au sol où les attendent les voitures, les chiens et les chats...

Pour faciliter le déplacement des hérissons et de la petite faune, je m'engage à laisser (ou à créer) au moins un passage avec chaque jardin voisin (environ 12 x 12 cm). Bien sûr, j'en parle auparavant aux autres propriétaires, afin qu'ils comprennent le but et la nécessité de ces passages.

Lorsque je taille les arbres, je pense aux écureuils en n'interrompant pas la continuité de leur passage.

Les limaces

Il est frustrant de voir ses fleurs et ses salades dévorées par les limaces. Mais les granulés anti-limace au *méthaldéhyde* sont à bannir, car ils sont toxiques pour la petite faune, les animaux domestiques et les enfants qui en avaleraient. Il faut leur préférer des granulés moins problématiques à l'*orthophosphate de fer*. Cependant, la technique la plus efficace consiste à chasser les limaces au soleil couchant ou au petit matin, lorsqu'elles sont hors de leur cachette. Même si cela peut paraître très cruel, un rapide coup de ciseaux derrière la tête (dans le cerveau) les élimine avec bien moins de souffrances qu'un empoisonnement chimique.

Pour éviter d'intoxiquer la petite faune, et notamment les hérissons prédateurs de limaces, je renonce aux granulés anti-limaces au métaldéhyde. Je leur préfère ceux à l'orthophosphate de fer, voire mieux : je chasse les limaces à la main, au petit matin ou en soirée.

Les plantes exotiques envahissantes

Certaines plantes originaires d'Asie ou d'Amérique sont en train d'envahir la nature en provoquant de véritables désastres écologiques, car elles se reproduisent vite et éliminent toutes les autres espèces là où elles se répandent. L'*arbre à papillons*, la *renouée du Japon* et l'*impatiente glanduleuse*, par exemple, déstabilisent les rives des rivières qui s'érodent en cas de crue.

La plupart de ces envahissantes proviennent de jardins; elles se reproduisent très facilement par graines ou en se régénérant à partir d'un morceau de tige ou de racine. Il vaut donc mieux éviter de les planter, et idéalement les arracher si elles poussent déjà chez soi – ne surtout pas les mettre au compost, mais à l'incinération.

Pour ne pas favoriser l'expansion des plantes exotiques envahissantes dans la nature, je renonce à planter dans mon jardin les espèces suivantes: arbre à papillons, grande balsamine ou impatiente glanduleuse, grande berce du Caucase, renouée du Japon, solidage géant et solidage du Canada.

Le chat

Sympathique animal de compagnie, il n'en est pas moins le plus terrible prédateur du jardin – et des jardins voisins qu'il ne manque pas de visiter. Il attrape les jeunes oiseaux qui commencent leur vie au sol (merles, rouges-queues, rouges-gorges). Il chasse les lézards et les papillons. Il s'attaque aussi aux musaraignes, ces petites carnivores cousines du hérisson souvent confondues avec les souris. Bien sûr, cet instinct est naturel. Mais ce qui ne l'est pas, c'est la grande densité des chats vivant dans les zones résidentielles : une dizaine peuvent passer successivement dans un même jardin durant une seule nuit. Dans la nature, un seul chat sauvage d'Europe couvre un territoire d'environ 3 km².

Pour limiter les dégâts des chats sur la petite faune, voici quelques recommandations :

Lorsque vous apercevez des jeunes oiseaux fraîchement sortis du nid ou des adultes qui alarment dans votre jardin, gardez si possible votre chat quelques jours à l'intérieur.

Si vous avez une fontaine ou une mangeoire pour oiseaux, veillez à ce que leurs environs immédiats soient bien dégagés pour que les chats ne puissent pas se mettre à l'affût à proximité. Les mangeoires devraient être suspendues à une branche ou fixées à un poteau. Les nichoirs doivent être fixés au minimum à 1.5 m de hauteur et hors de portée des chats. Vous pouvez entraver l'accès aux nichoirs par un manchon de protection en tôle ou en plastique autour du pied des arbres isolés, cela empêche les chats de grimper le long du tronc.

Déposer des branches de buissons épineux devant ou dessus les structures utilisées par la petite faune.

Si possible, équipez votre chat d'une ou plusieurs clochettes. Il s'y habituera rapidement et les oiseaux seront plus vite avertis du danger. Afin de limiter le nombre de chats errants, stérilisez votre chat et évitez de nourrir les chats errants.

Les vieux déchets de jardin

Un tas de branches et de feuilles abandonné depuis des mois ? Attention avant de déblayer le terrain : le tas peut abriter une famille de hérissons, un nid de rouges-gorges, des tritons ou d'autres amphibiens qui sont tous très menacés. Si on doit s'en débarrasser, attendre si possible les mois d'août-septembre : la saison des nids est terminée et les animaux n'hibernent pas encore.

Pour être en accord avec l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair), les **feux de jardin sont interdits**. Il peut exister des exceptions (se renseigner auprès de sa commune) pour les déchets naturels du jardin (branches, feuilles), à condition qu'ils soient secs, dégagent peu de fumée et ne dérangent pas les voisins. Dans tous les cas, il est interdit de brûler des ordures ménagères et d'autres matériaux ou produits, ni des vieux meubles en bois peint ou verni, ni des piquets ou des barrières traités contre le pourrissement.

Pour éviter de tuer ou mutiler des animaux qui pourraient hiberner ou nicher, j'évite de détruire mon vieux tas de branches et de feuilles durant la période de nidification et d'hibernation. Je le fais en août et septembre.

Je ne fais pas de feux de jardin.

La piscine

Lieu de plaisir et de détente, la piscine peut se transformer en tombeau pour les hérissons et les amphibiens qui s'y élancent en croyant avoir affaire à un plan d'eau naturel. Si la piscine n'offre pas de rampe de sortie, l'animal nage tout autour du rebord, jusqu'à ce qu'il se noie d'épuisement... De nuit, l'éclairage disposé sous la surface de l'eau favorise la noyade des papillons de nuit.

Pour éviter les noyades d'animaux, je m'engage à faciliter leur sortie de la piscine, par exemple en disposant en permanence une petite planche non glissante (10 cm de large, avec des rainures antiglisse ou des petites réglettes) qui permet à la petite faune de ressortir de l'eau.

Pour ne pas provoquer de noyades de papillons et d'autres animaux, j'évite de laisser la piscine éclairée inutilement.

Emblème de la Charte des Jardins

En affichant cet emblème à l'entrée de votre propriété (10x14 cm), c'est que vous avez signé la *Charte des Jardins*. Il signifie que vous avez pris l'**engagement moral** d'entretenir et d'aménager votre terrain pour favoriser la biodiversité, en particulier la flore indigène et la faune sauvage: oiseaux, hérissons, papillons, lézards, etc.



Adhérer à la Charte des Jardins

J'ai pris connaissance de la *Charte des Jardins* et je désire y adhérer. Par ma signature je prends l'engagement moral de respecter son esprit et d'en appliquer les bonnes pratiques.

(Facultatif). Je commande l'emblème proposé par le Parc pour le prix de 10.- . Je m'engage à l'afficher dans un endroit visible.

Mes coordonnées

Prénom :

Nom :

Adresse :

NPA :

Lieu :

No de téléphone :

Courriel :

Le jardin est situé à
l'adresse ci-dessus ;
si non, ajouter
l'adresse où est
situé le jardin :

Date et signature :

Inscription à envoyer au

Parc naturel régional
Gruyère Pays-d'Enhaut
Place du village 6
CH – 1660 Château-d'Œx

Ou par courriel : info@gruyerepaysdenhaut.ch

Le Parc gère les adhésions à la *Charte des Jardins* dans son territoire. Il s'engage à ne pas transmettre vos coordonnées à des tiers ou sociétés tierces.

En savoir plus

www.gruyerepaysdenhaut.ch

www.charte-des-jardins.ch

Ces pages web dédiées à la *Charte des Jardins* sont abritées sur le site *energie-environnement.ch* (voir ci-dessous).

www.energie-environnement.ch

Ce site est la plate-forme d'information des services cantonaux de l'énergie et de l'environnement (BE, JU, FR, GE, NE, VD, VS), initiateurs de la *Charte des Jardins*. On peut notamment y explorer un jardin interactif dont les animations expliquent les bonnes pratiques de plantation et d'entretien qui favorisent la biodiversité.

Août 2019